

M. Landry. — Est-ce l'intention du gouvernement de faire explorer par la commission géologique cette partie de la province de Québec où certaines fissures dans la terre donnent passage à de l'hydrogène carburé, plus particulièrement à Varennes, Louiseville, Yamachicho et différents endroits le long du St-Maurice ?

Sir Léonard Tilley. — Puisqu'il est question d'hydrogène carburé, le gouvernement chargera Charles Thibault de préparer un rapport sur la question.

M. Vanasse. — Est-ce l'intention du gouvernement d'émettre des licences pour les marchands qui désireraient acheter du tabac canadien en feuille ?

L'hon. M. Mousseau. — Oui, pourvu toutefois que les affaires s'arrangent de manière à ce que les habitants ne soient pas encouragés à cultiver le tabac.

M. Bourbeau. — présente un bill pour empêcher les habitants qui ont du poil dans les oreilles d'être éligible à la Chambres des Communes.

La chambre s'ajourne.

Elections Municipales.

Nous nous sommes pâmés de joie en apprenant mardi soir le succès de notre candidat l'hon J. L. Beaudry. Nous avons triomphé et nous avons sauvegardé un de nos droits les plus chers.

M. Beaudry est maire. Espérons qu'il profitera de son influence dans le conseil pour arrêter le système de pillage qui s'y pratique dans les comités lorsqu'il s'agit de contrat. La tâche est herculéenne car quelques uns de nos principaux bureaux civiques sont de véritables écuries d'Au-gias.

Nous applaudissons au succès de notre ami M. Augustin Lambergo. Il faut qu'il se dévoue sérieusement à la tâche qu'il s'est imposée, celle d'abolir la journée de corvée, un reliquat des droits absurdes du moyen-âge qui prive des milliers de nos compatriotes de leurs franchises électorales.

M. Geo. Stephens est entré dans le conseil. C'est un mangeur de canadiens-français. Il ne fera pas grand tapage cette fois-ci. Il trouvera son contre-poison dans l'échevin Allard qui aura d'excellentes occasions pour se rendre populaire parmi ses compatriotes.

Encore une fois, vive les candidats du *Vrai Canard*.

Theatre Francais.

Comme nous l'avions prédit les acteurs Français nous sont revenus avec un répertoire tout nouveau. La série de représentations qu'ils ont donnée cette semaine leur a valu une bonne recette et la semaine prochaine nous aurons encore le plaisir à les applaudir au Théâtre Royal. Nous n'avons trouvé rien à redire de la moralité des pièces et le jeu des acteurs a été réellement admirable.



Les nouveaux chars palais sur le chemin de fer du Nord. Rien de mieux pour les voyageurs qui veulent passer une nuit agréable. Ces chars ne coûtent que \$17,000

AU RECORDER.

M. Robert Eaton est un homme d'une taille au-dessus de la moyenne et porte les cheveux à la façon du premier ministre de Québec. Lorsqu'il a pris un coup de trop il attroupe les gamins et les harrangue sur les grandes questions politiques du jour. Pour cette raison les gavroches de la rue Ontario près de la rue St. Denis lui ont donné le sobriquet de Chapleau.

Mardi de la semaine dernière lorsqu'il se rendait à sa résidence une dizaine de petits gamins entraient autres le petit Champagne et le petit Piliatrait se mirent à crier : Regardez donc Monsieur et Madame Chapleau.

M. Eaton se retourna vers eux et leur lança un regard de mépris olympion. Les gamins des petits rouges probablement, crièrent ensuite : " Chapleau ! Chapleau ! ton chien est mort ! "

Madame Eaton alla trouver le père d'un des petits enfants M. Noé Champagne, hôtelier coin des rue Ontario et Berri et lui demanda de châtier le petit polisson.

Le papa trouvant que les discours de la dame prenaient les proportions d'une seie, lui dit que ce n'était pas de ses affaires. Il termina en disant en anglais à la dame : Kiss etc etc.

La femme offensée recourut au tribunal du recorder devant lequel M. Champagne fut assigné samedi dernier pour se voir condamné à \$1. d'amende ou 8 jours de prison.

Un bal a Laprairie.

Samedi soir il s'est passé une scène des plus risibles dans un hôtel de Laprairie. A l'occasion des jours gras on y donnait un bal auquel étaient invitées plusieurs personnes de Montréal.

Vers onze heures et demie les danseurs qui occupaient l'étage supérieur se plaindront du tapage que faisaient les joueurs de cartes dans une salle du rez-de-chaussée.

Un danseur, Monsieur B..... cultivateur de Laprairie, un homme possesseur d'un biceps formidable alla trouver le maître de sêans et lui demanda de faire cesser le bruit des joueurs. L'hôtelier essaya inutilement d'apaiser ses amis et B..... se chargea de la tâche.

Il descendit à l'étage inférieur, ouvrit la trappe de la cave et en quelques tours de bras il y jeta six hommes de Laprairie, un de Montréal et l'hôtelier en question. Pour empêcher ses prisonniers de sortir de ces oubliettes improvisées, M. B..... posa un lourd buffet sur la trappe et retourna s'amuser à la danse. Une demoiselle ayant appris que son amant était obscurci avec les tapageurs demanda en grâce à B..... de le remettre en liberté. Celui-ci fit descendre la jeune fille et la jeta dans la trappe avec les autres détenus.

La captivité des malheureux au nombre desquels était un notaire dura jusqu'à quatre heures du matin.

L'hôtelier pendant sa captivité passa sa tête à travers un trou dans le plancher par lequel on jetait les écaillés d'huitres. Mal lui en prit, car un farceur lui lança à la figure un seau rempli de la ringère des verres.

Morale. — Jeunes gens, lorsque vous irez danser à Laprairie, ne faites pas de tapage, car les amis de la paix n'y vont pas de main morte.

Les jurons, les sacres et les blasphèmes sont défendus par les lois divines et humaines. Un capitulaire de Louis Débonnaire portait que les blasphémateurs du saint nom de Dieu seraient condamnés au dernier supplice par le principal magistrat de la ville, et que celui qui connaissait le coupable et qui ne le dénonçait pas serait également puni à mort.

Philippe Augusto, dès le commencement de son règne, avait aussi publié une ordonnance contre ceux qui auraient prononcé les mots *tête bleu, corblou, ventre bleu, sang bleu*. Les coupables s'ils

étaient nobles, devaient être condamnés à une amende, et à être mis dans un sac et jetés à la rivière s'ils étaient roturiers.

En Canada de nos jours le statut criminel punit par une amende et l'emprisonnement ceux qui jurent sur les rues.

Si cette loi, qui semble être aujourd'hui lettre morte, était mise en vigueur par la police de Montréal pendant une année, le nombre des amendes serait tellement considérable que le trésor civique deviendrait pléthorique.

Tout d'abord nous demanderions l'arrestation de M. R... de la rue Vitré qui dans la soirée de samedi dernier a juré comme un corsaire et a pris le nom de son créateur par tous les bouts au grand scandale de ses enfants. Voici comment la chose est arrivée.

Madame R... avait été la cheminée de la lampe et avait soufflé la flamme pour tailler la mèche. Elle sortit de l'appartement pour aller chercher une paire de ciseaux. M. R... deux secondes après entra dans la chambre, vit la cheminée et conclut qu'elle n'était pas à sa place et qu'il devait la remettre sur la lampe. Le malheureux ignorait qu'elle avait été sur la lampe quelques instants auparavant et qu'elle était brûlante comme la lave d'un volcan. Il ne se servit pas de son mouchoir pour la remettre sur le brûleur. Il laissa tomber la cheminée sur le plancher où elle se brisa en mille fragments. Alors il jura avec une force et une variété de sacre qui épouvanta ses enfants. Lorsque sa femme entra dans l'appartement il la traita de s..... b..... d'imbécile.

Où serait M. R... s'il avait vécu du temps de Louis le Débonnaire ?

COUACS.

La police nous informe qu'un épicier de la rue Logan a l'habitude de se pocharder chez un aubergiste de la même rue et de creper le toupet à sa femme lorsqu'elle vient le relancer dans la cantine. Nous l'avertissons que s'il paraît devant le recorder, il aura un compte rendu-complet de son procès.

Nous avons reçu de St-Jean une pièce de poésie originale intitulée le printemps. Nous la publions lorsque les conduits de l'eau dans notre bureau seront dégolés.

M. de Calino a une place à la rédaction de la *Minerve*. Lundi dernier dans un article nécrologique sur Mgr. Cazeau il disait :

" Il s'est éteint muni de tous les secours de la religion.

Nous devons dire pour commentaire comme le vieux marquis miopo dans la *Fille du Tambour Major*, Je le savais !

Un enfant terrible : Un oncle à héritage, tout chauve, dinait dans la famille.

— Pourquoi donc, maman, dit Adèle, as-tu défendu de parler des cheveux de l'oncle ? L'oncle n'a pas de cheveux !